



# ANALYSES ET SYNTHÈSES

-  La rentabilité technique des organismes d'assurance non-vie en 2017

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION : PRÉSENTATION DES ENJEUX ET DES SOURCES DE L'ÉTUDE .....</b>	<b>4</b>
<b>1. LE RÉSULTAT TECHNIQUE PAR GARANTIE.....</b>	<b>6</b>
<b>2. LE SOLDE DE SOUSCRIPTION NET DE FRAIS.....</b>	<b>8</b>
<b>2.1. Un chiffre d'affaires en croissance de 2,3%.....</b>	<b>9</b>
<b>2.2. La charge des prestations en augmentation de 0,8 milliard d'euros en 2017, dont 1,6 milliard d'euros au titre des catastrophes naturelles.....</b>	<b>10</b>
<b>2.3. Un taux de frais de 21% mais qui dépasse 50% en pertes pécuniaires diverses.....</b>	<b>13</b>
<b>3. LE SOLDE DE RÉASSURANCE.....</b>	<b>14</b>
<b>3.1. Un taux de cession de l'ordre de 60% pour les risques cycliques.....</b>	<b>14</b>
<b>3.2. Une charge de cessions en réassurance de 1,2 milliard d'euros.....</b>	<b>15</b>
<b>4. LE SOLDE FINANCIER ET LA PARTICIPATION AUX RÉSULTATS.....</b>	<b>17</b>
<b>LISTES DES GRAPHIQUES.....</b>	<b>22</b>
<b>LISTES DES TABLEAUX.....</b>	<b>23</b>
<b>LISTES DES ENCADRÉS.....</b>	<b>23</b>

## Synthèse générale

Les organismes d'assurance non-vie en France dégagent en 2017 un résultat technique global de 4,2 milliards d'euros pour 66,9 milliards d'euros de primes acquises. La bonne tenue du marché de l'assurance non-vie passe non seulement par un chiffre d'affaires en augmentation en 2017 de 2,3% mais également par des charges d'acquisition et de gestion nettes qui se maintiennent à 23% des primes. Ainsi, le ratio combiné<sup>1</sup> de l'ensemble du secteur, toutes branches d'activité confondues, s'élève en 2017 à 97%.

Les principales branches d'assurance - dommages corporels, assurance automobile, assurance de biens et responsabilité civile - affichent un résultat technique positif qui s'élève à 3,3 milliards d'euros. Il existe cependant un déséquilibre structurel en assurances de dommages corporels entre les contrats individuels affichant un résultat de 1,1 milliard d'euros et les contrats collectifs sur lesquels aucun excédent technique n'est dégagé. Bien que l'assurance automobile - dommages et responsabilité civile - centralise presque un tiers de l'ensemble des primes, le résultat technique ne s'élève qu'à 534 M€ sur ce segment très concurrentiel. Enfin, les assurances de dommages aux biens et de responsabilité civile réalisent respectivement un résultat technique de l'ordre de 1,3 milliard d'euros et 0,4 milliard d'euros.

Certaines branches d'activités font figure d'exception. En particulier, le résultat des garanties catastrophes naturelles reste affecté par les événements climatiques d'une année 2017 marquée par une sécheresse exceptionnelle et des cyclones particulièrement violents dans les Antilles. Ainsi, le montant des prestations augmente fortement (+136%) en 2017. Le volume des primes progresse de 3,5%. Le ratio combiné de cette branche d'activité passe ainsi de 98% en 2016 à 200% en 2017. Les mécanismes de transfert de risques ont cependant fonctionné puisque le solde de réassurance de cette branche devient positif en 2017 (en hausse de 186%).

Étude réalisée par : Frédéric Ahado, Laure Chantrelle, Elodie Ferrand-Ténot

Mots-clés : assurance non-vie, primes, solde de souscription, solde financier, solde de réassurance, prestations, frais, provision pour sinistres à payer, provision pour primes non acquises, provision d'égalisation, résultat technique

Codes JEL : G22

---

<sup>1</sup> Le ratio combiné est une mesure couramment utilisée pour communiquer autour de la rentabilité des produits d'assurance. Il correspond au rapport entre la somme des prestations et des frais engagés et les primes acquises.

## Introduction : Présentation des enjeux et des sources de l'étude

L'étude porte sur les résultats techniques 2016 et 2017 de l'ensemble des organismes d'assurance non-vie<sup>2</sup>. Les principaux postes du résultat technique sont analysés par garantie d'assurance en vue d'identifier les principales sources de profit et les implications des événements spécifiques à l'année 2017. L'analyse porte sur l'activité réalisée en affaires directes en France, c'est-à-dire hors acceptations en réassurance et activités réalisées sous passeport européen.

L'étude s'appuie sur les états nationaux spécifiques (ENS) remis à l'ACPR par les organismes entrant dans le champ d'application de la directive Solvabilité II et agréés pour des opérations en assurance non-vie. L'échantillon<sup>3</sup> d'organismes retenus dans l'étude est composé de 251 organismes d'assurance dont 158 relevant du code des assurances, 91 du code de la mutualité et 2 du code de la sécurité sociale. Dans l'ensemble de l'étude, le terme « organismes d'assurance » désigne indifféremment ces organismes.

L'activité en dommages corporels (catégories 20 et 21) des organismes d'assurance mixtes, qui portent à la fois des garanties d'assurance-vie et de dommages corporels, ne fait pas partie du périmètre de l'étude<sup>4</sup>. L'article A344-2 du code des assurances définit les catégories comptables suivantes pour les garanties d'assurance non-vie. Les analyses sont menées à cette granularité.

**Tableau 1 : Classification ministérielle des activités d'assurance non-vie**

Code	Description complète de l'activité d'assurance non-vie	Abréviation <sup>5</sup>
20	Dommages corporels (contrats individuels) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie individuels)	Dom. corp. ind.
21	Dommages corporels (contrats collectifs) (y compris garanties accessoires aux contrats d'assurance vie collectifs)	Dom. corp. coll.
22	Automobile (responsabilité civile)	Auto. RC
23	Automobile (dommages)	Auto. dom.
24	Dommages aux biens des particuliers	Dom. biens part.
25	Dommages aux biens professionnels	Dom. biens pro.
26	Dommages aux biens agricoles	Dom. biens agricoles
27	Catastrophes naturelles	Cat. nat.
28	Responsabilité civile générale	RC générale
29	Protection juridique	Protec. juridique
30	Assistance	Assistance
31	Pertes pécuniaires diverses	Pertes. péc. div.
34	Transports	Transports
35	Assurance construction (dommages)	Construction dom.
36	Assurance construction (responsabilité civile)	Construction RC
37	Crédit	Ass. crédit
38	Caution	Ass. caution
39	Acceptations en réassurance (non-vie)	Acc. réass.

<sup>2</sup> Hors organismes de réassurance, auxquels un encadré est consacré

<sup>3</sup> Notamment, le périmètre ne coïncide pas exactement avec celui du rapport sur les chiffres du marché français de la banque et de l'assurance publié par l'ACPR

<sup>4</sup> Ces activités pour les assureurs mixtes sont abordées dans l'Analyses et Synthèses : la rentabilité technique des organismes d'assurance-vie et mixtes établis en France.

<sup>5</sup> Abréviation utilisée dans le présent document

**Encadré 1 : Structure du compte de résultat technique non-vie**

Le compte de résultat en assurance non-vie se structure en 4 sous comptes :

- le solde de souscription (net de charges d'acquisition et de gestion) ;
- le solde financier ;
- la participation aux résultats ;
- le solde de réassurance.

**Tableau 2 : Compte de résultat technique non-vie simplifié**

<b>(a) Solde de souscription (net de charges d'acquisition et de gestion)</b> (+) Primes de l'exercice (-) Charge des prestations (-) Charge d'acquisition et de gestion nette
<b>(b) Solde financier</b> (+) Produits des placements (Revenus, profits de réalisation) (-) Charge des placements (pertes de réalisation, frais des placements)
<b>(c) Participation aux résultats</b>
<b>(d) Solde de réassurance</b> (-) Primes cédées (+) Part réassurance dans prestations et provisions techniques (+) Part réassurance dans résultat et commissions reçues des réassureurs
<b>(a)+(b)-(c)+(d) = Résultat technique</b>

Le résultat technique isole les opérations d'assurance de celles qui ne s'y rapportent pas (notamment l'acquittement de l'imposition sur les sociétés). Il est l'indicateur de la performance technique et financière d'un organisme sur ses opérations d'assurance.

---

## 1. Le résultat technique par garantie

---

Les organismes d'assurance non-vie en France dégagent, en 2017, un résultat technique global de 4,16 milliards d'euros pour 66,87 milliards d'euros de primes acquises. Alors que les primes acquises connaissent une croissance de 2,3% par rapport à 2016, le résultat technique s'améliore très nettement (+22,8%)

Toutes les activités d'assurance ont été excédentaires, à l'exception des garanties catastrophes naturelles et de la responsabilité civile automobile. Les catégories dommages corporels individuels (cat. 20), dommages aux biens des particuliers (cat. 24) et dommages aux biens professionnels (cat. 25) contribuent le plus fortement au résultat technique (respectivement à hauteur de 26%, 17% et 15%). Ces catégories semblent d'autant plus rentables que leurs poids respectifs dans le total des primes acquises en assurance non vie se situent à un niveau légèrement inférieur.

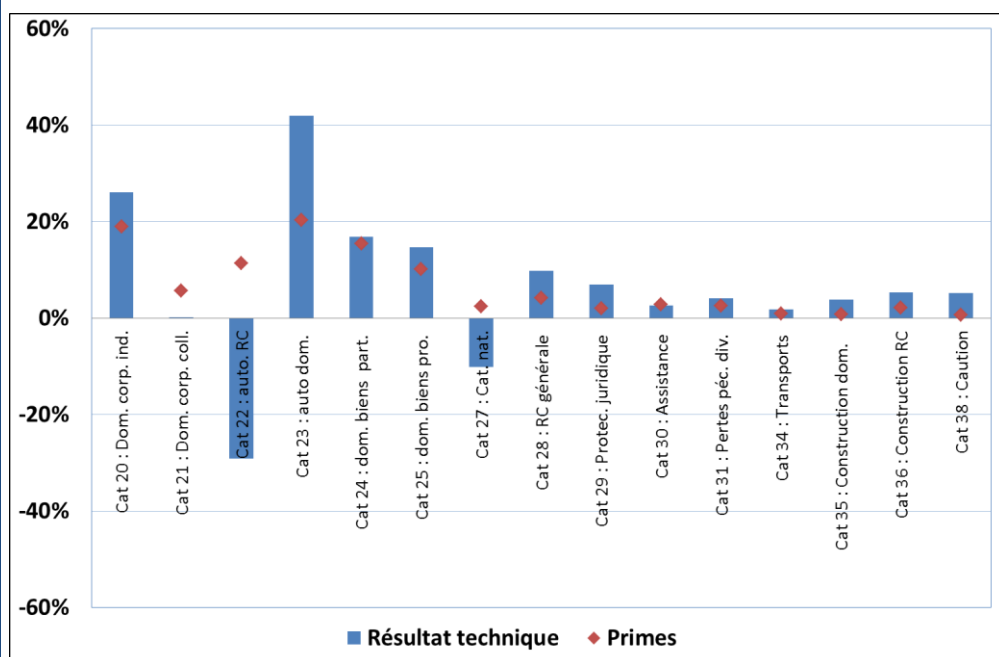
La catégorie dommages automobile (cat. 23) est à analyser conjointement avec la catégorie responsabilité civile automobile (cat. 22), commercialisée en pratique dans les mêmes contrats. En effet, les résultats techniques se compensent, l'une contribuant très positivement au résultat technique non vie global (+42% pour la catégorie 23) et l'autre très négativement (-29% pour la catégorie 22)<sup>6</sup>. La contribution agrégée des catégories 22 et 23 représente ainsi 32% des primes, et 13% du résultat technique (0,5 milliard d'euros).

Rapporter le résultat technique aux primes acquises permet de présenter les excédents dégagés sous forme d'un pourcentage des primes affectées en ressources à l'exercice. Les contrats d'assurance automobile sont ainsi ceux générant le plus de primes mais leur résultat technique ramené aux primes ne se situe qu'en quatrième position.

---

<sup>6</sup> Les assureurs affectent une clé de répartition de la prime perçue au titre d'un contrat automobile entre les deux catégories Dommages et Responsabilité civile. Cette clé de répartition est relativement stable dans le temps et n'a pas d'impact sur le résultat technique global de l'assureur, mais sur son résultat fiscal puisque pour l'assurance automobile, la taxe sur les conventions d'assurance s'élève à environ 33% pour les primes correspondant aux garanties de responsabilité et à 18% en dommages.

**Graphique 1**  
**Contribution de chaque catégorie au résultat technique total et au montant de primes acquises**



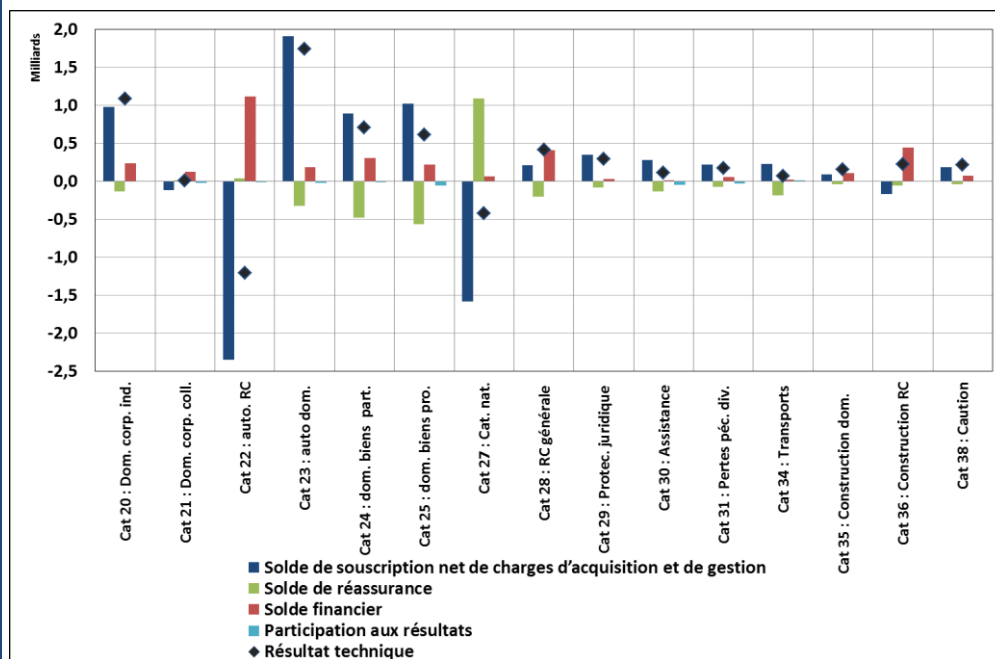
Source : ACPR

Pour certaines branches cycliques comme les catastrophes naturelles ou la caution, la rentabilité appréciée au regard du rapport résultat technique sur primes doit être analysée sur plusieurs exercices. Certaines catégories de faible volume apparaissent très rentables. En 2017, c'est notamment le cas des catégories caution (cat. 38), construction dommages (cat. 35) et protection juridique (cat. 29).

Ces ratios sont assez stables par rapport à 2016 sauf pour la catégorie catastrophes naturelles (cat. 27) qui affiche une forte baisse suite aux événements climatiques particulièrement nombreux et de grande ampleur<sup>7</sup>. Le résultat technique se dégrade, passant de -45 millions d'euros à -424 millions d'euros malgré une augmentation des primes acquises de +3% qui atteignent 1,6 milliard d'euros en 2017

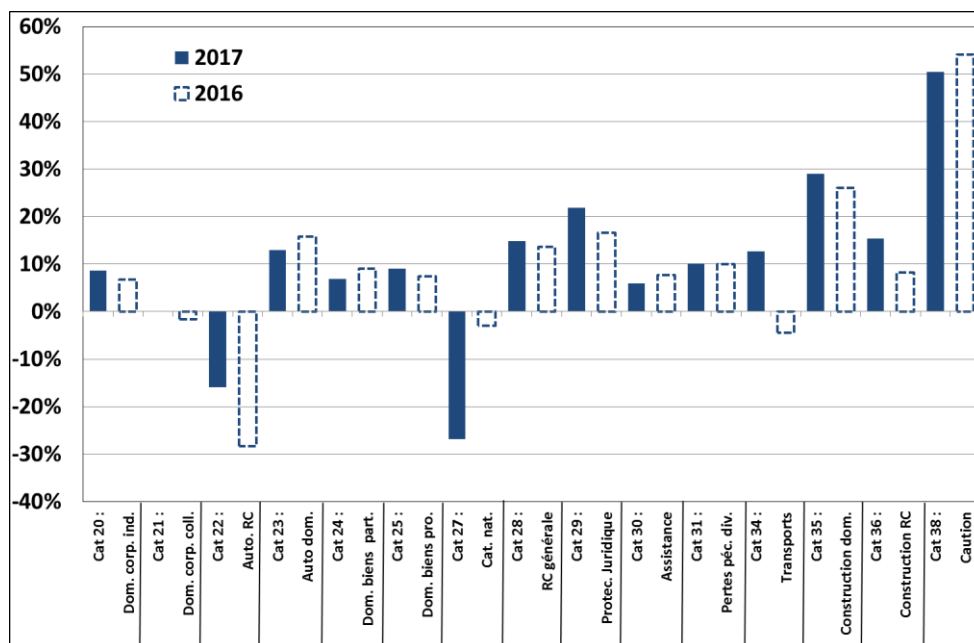
<sup>7</sup> En 2017, hormis le cyclone Irma qui aura été particulièrement dévastateur pour les îles de Saint-Martin et Saint Barthélémy, en France métropolitaine ce fut une année particulièrement chaude en été, avec très peu de précipitations en hiver/printemps et beaucoup de neige en hiver. D'autres événements climatiques ont eu des impacts sur la sinistralité comme : la tempête Zeus en mars dans le nord-ouest de la France, la sécheresse importante dans le sud de mai à novembre (d'où les feux de forêts les plus importants connus depuis l'établissement de statistiques), des orages violents le 9 juillet qui inondent le métro parisien, la tempête Ana au mois de décembre. (Source Météo France)

**Graphique 2**  
Décomposition du résultat technique de chaque catégorie



Source : ACPR

**Graphique 3**  
Évolution du ratio Résultat Technique / primes acquises 2016-2017



Source : ACPR

## 2. Le solde de souscription net de frais

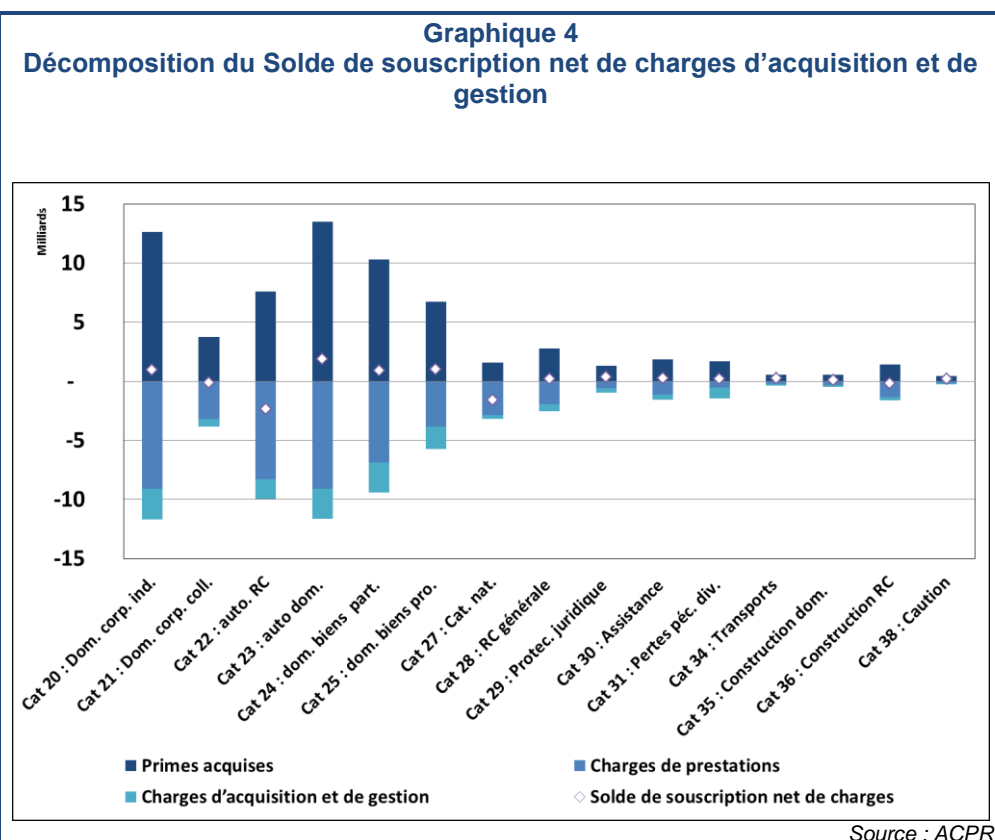
Le solde de souscription net de charges d'acquisition et de gestion permet de vérifier que les primes acquises par l'assureur suffisent à couvrir les frais et prestations. En 2017, deux catégories se démarquent avec un solde significativement négatif pour des raisons différentes : les catégories catastrophes naturelles (cat. 27) et responsabilité civile automobile (cat. 22).

Le solde de souscription net de charges de la catégorie catastrophes naturelles (cat. 27) devient négatif en 2017, passant de 34 millions d'euros à -1,6 milliard d'euros



en raison de nombreux évènements climatiques en 2017. La forte hausse de la sinistralité s'est traduite par une augmentation du montant des prestations (+136%) dont le volume a été supérieur à celui des primes pourtant en hausse (taux de croissance de +3,5%).

Malgré une légère augmentation des primes (+2,4%), une diminution de la charge des prestations (-10,7%) combinées à une stabilité des charges d'acquisition et de gestion, la catégorie responsabilité civile automobile (cat. 22) affiche un solde de souscription qui s'améliore mais qui demeure négatif (passant de -3,5 milliards d'euros à -2,3 milliards d'euros). En analysant la catégorie automobile dans son ensemble, l'augmentation des primes est de +2,8%, la diminution des charges de prestations est de -2,1% alors que les charges d'acquisition ont augmenté de +2,3%, permettant d'avoir un solde de souscription qui s'améliore de +65,8% tout en restant négatif (-442 millions d'euros).



## 2.1. Un chiffre d'affaires en croissance de 2,3%

Le chiffre d'affaires a progressé en 2017 pour la plupart des catégories de contrats (primes émises nettes d'annulations et ristournes). Toutes catégories confondues, la croissance s'établit à +2,3%. Seules trois catégories (dommages ouvrages, transports et responsabilité civile générale), voient leur volume d'activité se réduire, notamment à un niveau assez significatif en dommages ouvrages (-7,9%).

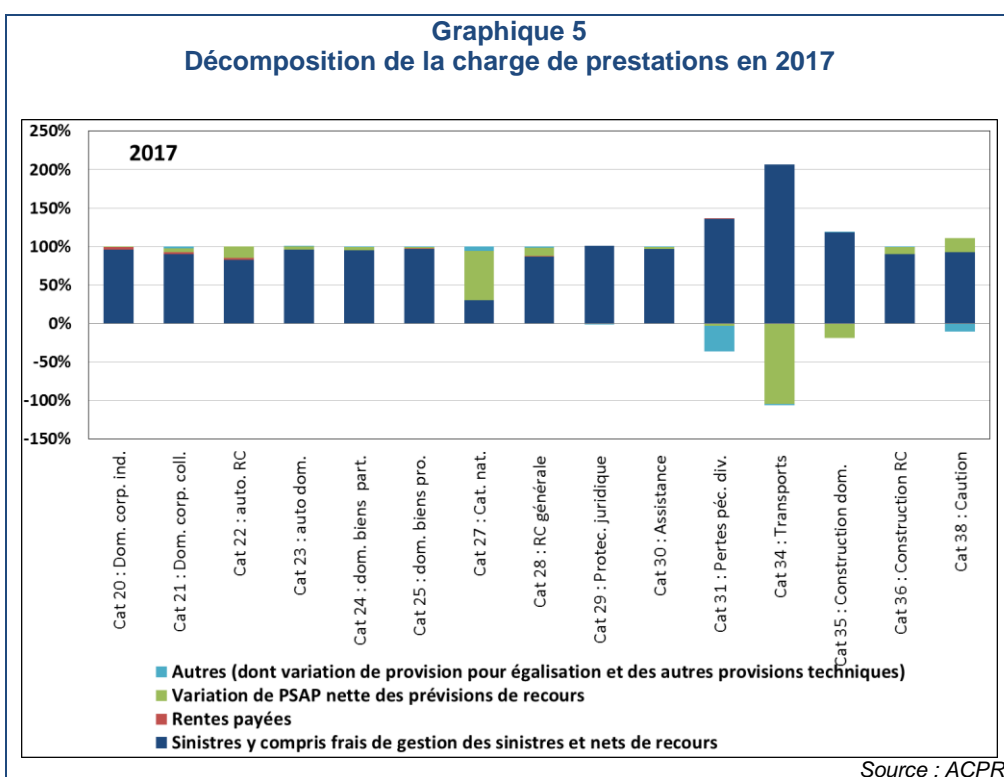
La caution se distingue par une croissance très forte (+ 31,6%). Les cautions de crédits immobiliers représentent une grande partie de cette catégorie et le chiffre d'affaires est porté par la forte progression des crédits à l'habitat dans l'environnement de taux bas, les nombreux rachats conjoncturels des crédits immobiliers sous-jacents impliquant par ailleurs pour les organismes d'assurance l'acquisition en résultat de la provision pour primes non acquises résiduelle. Les primes acquises à l'exercice n'augmentent cependant que de 12,9%, du fait du caractère pluriannuel de la garantie.

## 2.2. La charge des prestations en augmentation de 0,8 milliard d'euros en 2017, dont 1,6 milliard d'euros au titre des catastrophes naturelles

La charge de prestations s'élève à 49,3 milliards d'euros en 2017 contre 48,5 milliards d'euros en 2016.

La majeure partie des éléments constitutifs des prestations en assurance non-vie sont des sinistres (y compris frais de gestion des sinistres et nets de recours), essentiellement au titre des branches d'assurance de masse<sup>8</sup> (88% des sinistres, et 39 milliards d'euros). Les rentes ont, quant à elles, un volume très limité et correspondent essentiellement à des rentes d'incapacité de travail ou d'invalidité versées pour des sinistres de nature accidentelle dans le cadre de garanties de dommages corporels (cat. 20 et 21) ou en responsabilité civile (cat. 22 et 28).

Par ailleurs, les montants de PSAP sont plus élevés pour les catégories à déroulé d'indemnisation long de responsabilité civile (automobile, générale et construction), qui concentrent 61% des PSAP. Sur ces trois catégories, les PSAP passent de 66,9 milliards d'euros à 67,4 milliards d'euros sur 2017, soit une augmentation (+2,3%) en ligne avec l'augmentation des primes de ces catégories (+1,3%).

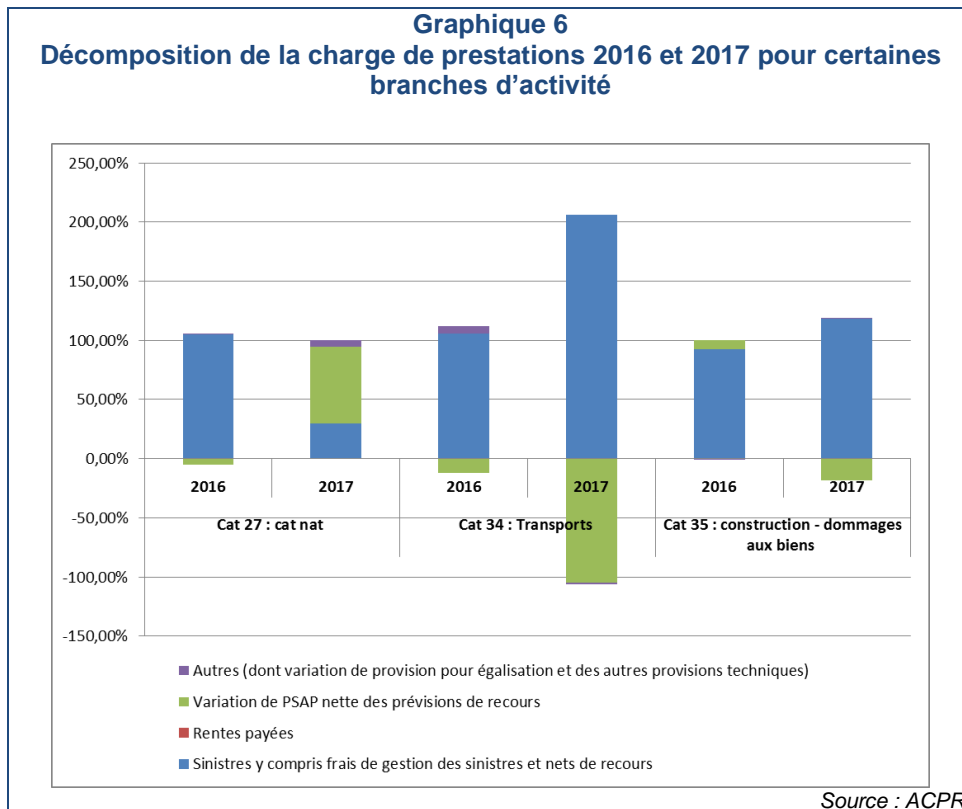


Alors que pour la majorité des lignes d'activité, la décomposition des charges de prestation reste stable d'une année sur l'autre, cette décomposition varie de façon significative entre 2016 et 2017 pour un nombre limité de catégorie. La catégorie catastrophes naturelles (cat.27) se distingue en 2017 par une augmentation très importante de la PSAP (Provision pour Sinistres A Payer - nette de prévisions de recours), à hauteur de 1,8 milliard d'euros et une diminution significative des sinistres réglés dans l'exercice (de 1 192 millions d'euros à 794 millions d'euros). La dotation massive correspond essentiellement aux sinistres causés par les cyclones Irma et Maria dans les Antilles françaises en fin d'année 2017 en instance d'indemnisation. La charge des prestations s'établit ainsi à 2,8 milliards d'euros en 2017, soit une augmentation - comme déjà indiqué plus haut - de +136%.

Un effet inverse est observé sur la catégorie construction dommages aux biens où le paiement d'une partie des sinistres a été effectué via des reprises de provisions. Enfin, la catégorie transports (cat. 34) enregistre une forte diminution de la PSAP

<sup>8</sup> Dommages corporels, assurance automobile, dommages aux biens et responsabilité civile générale

de 1,2 à 1 milliard d'euros en 2017, combinée à une baisse des sinistres payés passant de 444 millions d'euros en 2016 à 371 millions d'euros.



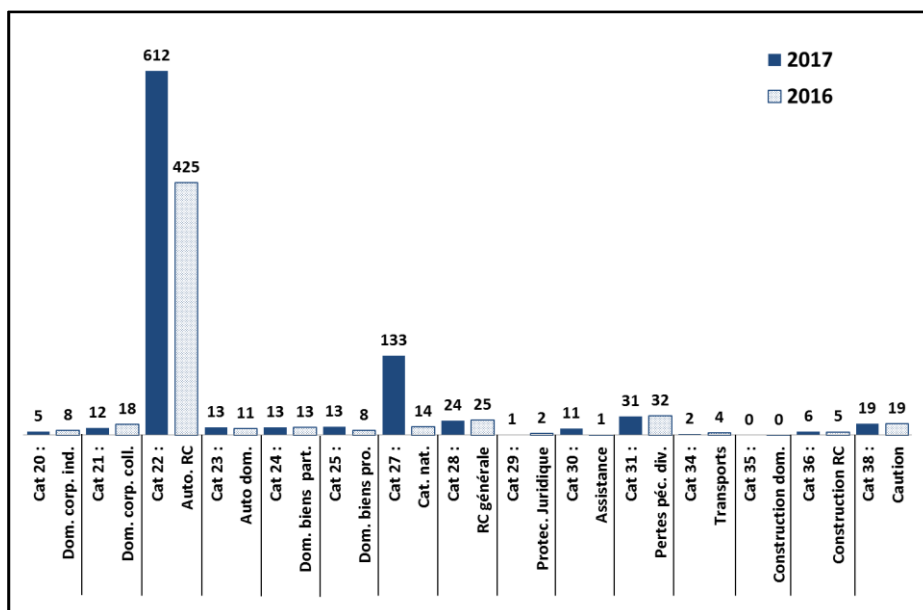
**Encadré 2 : Provision pour risque en cours (PREC<sup>9</sup>)**

La provision pour risques en cours est constituée en supplément des primes non acquises pour couvrir d'éventuelles **insuffisances de tarification** pour les engagements déjà souscrits. Ses modalités de calcul sont détaillées à l'article A331-7, du code des assurances, et consistent en synthèse à compléter les PPNA (provisions pour primes non acquises) si les deux derniers exercices ont été dans leur ensemble déficitaires techniquement. La PREC est calculée catégorie de contrat par catégorie de contrat.

La PREC à la clôture 2017 s'élève à 894 millions d'euros et ne concerne essentiellement que deux catégories : la responsabilité civile automobile (cat. 22), déficitaire quasi-structurellement et dans une moindre mesure les catastrophes naturelles (cat. 27).

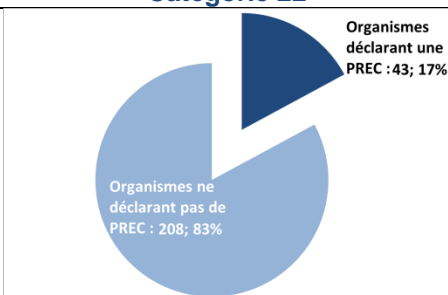
<sup>9</sup> PREC : Provision pour Risques En Cours

**Graphique 7**  
Évolution de la PREC 2016-2017 (en millions d'euros)



**Graphique 8**

**Catégorie 22**



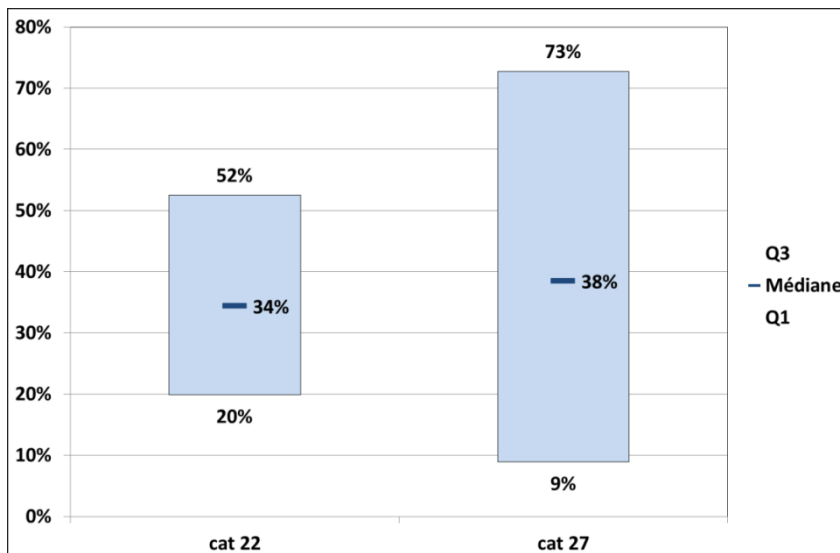
**Catégorie 27**



17% des organismes non-vie ont constitué une PREC pour la catégorie responsabilité civile automobile (cat. 22). L'organisme déclarant le montant le plus important (184 millions d'euros) représente à lui seul 30%, les cinq suivants 40%.

8% des organismes non-vie ont constitué une PREC pour la catégorie catastrophes naturelles (cat. 27). L'organisme déclarant le montant le plus important (76 millions d'euros) représente à lui seul plus de la moitié, les deux suivants 32%.

**Graphique 9 : Distribution du ratio PREC/PPNA**

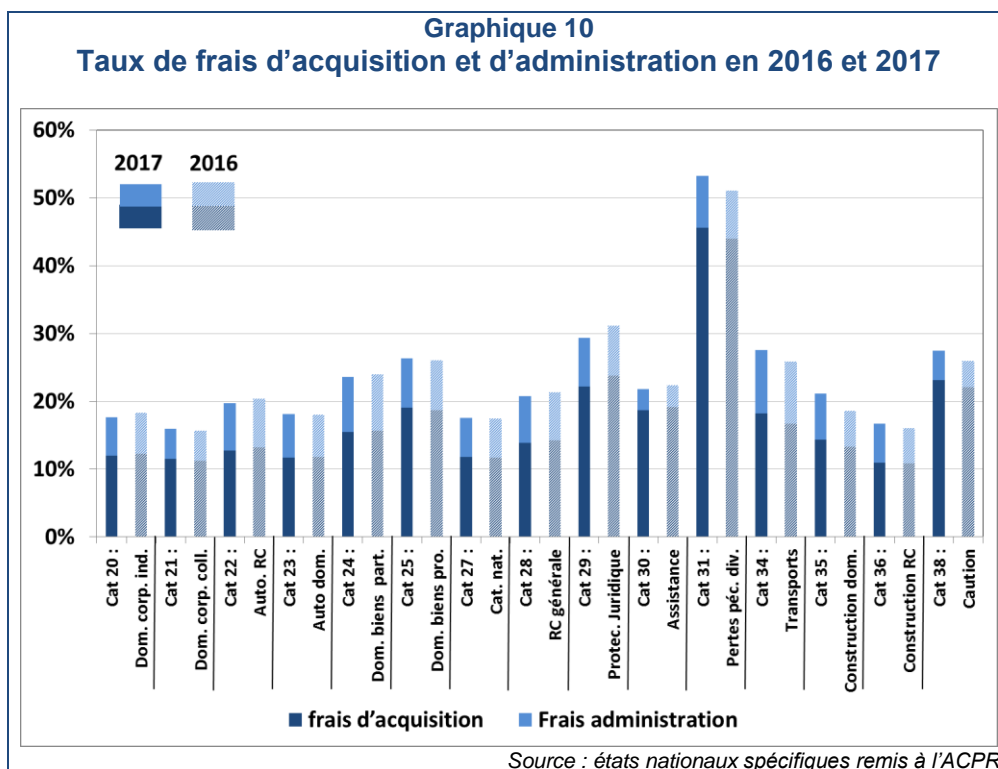


Pour la moitié des organismes constituant une PREC en responsabilité civile automobile (21 organismes sur 43), il manque 34 points ou plus au ratio combiné calculé sur les 2 derniers exercices pour atteindre 100%. Pour 25% d'entre eux (11 organismes), il manque plus de 52 points. C'est encore plus élevé en catastrophes naturelles où il manque 38 points à 10 organismes sur les 20 concernés et 73 points à 5 d'entre eux.

### 2.3. Un taux de frais de 21% mais qui dépasse 50% en pertes pécuniaires diverses

Les charges d'acquisition et de gestion nettes sont essentiellement composées des frais d'acquisition et d'administration. Ces frais représentent tant les frais de fonctionnement directement engagés par les organismes que les rémunérations des délégataires (commissions versées aux réseaux apporteurs d'affaires, rémunération des courtiers gestionnaires, ...). Le taux de frais (charges d'acquisition et d'administration) s'élève toutes activités confondues à 21,3% en 2017. La majorité des catégories affichent un ratio inférieur à 30%, et celui des branches d'assurance de masse se situe plutôt autour de 20%.

Seule une catégorie se distingue par un taux particulièrement élevé : les pertes pécuniaires diverses (cat.31) découlant de taux de frais d'acquisition très élevés (45,6%).



Le ratio combiné est un indicateur largement utilisé en assurance non-vie pour évaluer la rentabilité technique d'une activité. Il est calculé comme le ratio de la somme de la charge des prestations et des frais rapportée aux primes acquises. Lorsqu'il dépasse 100%, l'activité ne dégage pas d'excédents techniques (hors impact de la réassurance et sans prendre en compte les revenus des investissements).

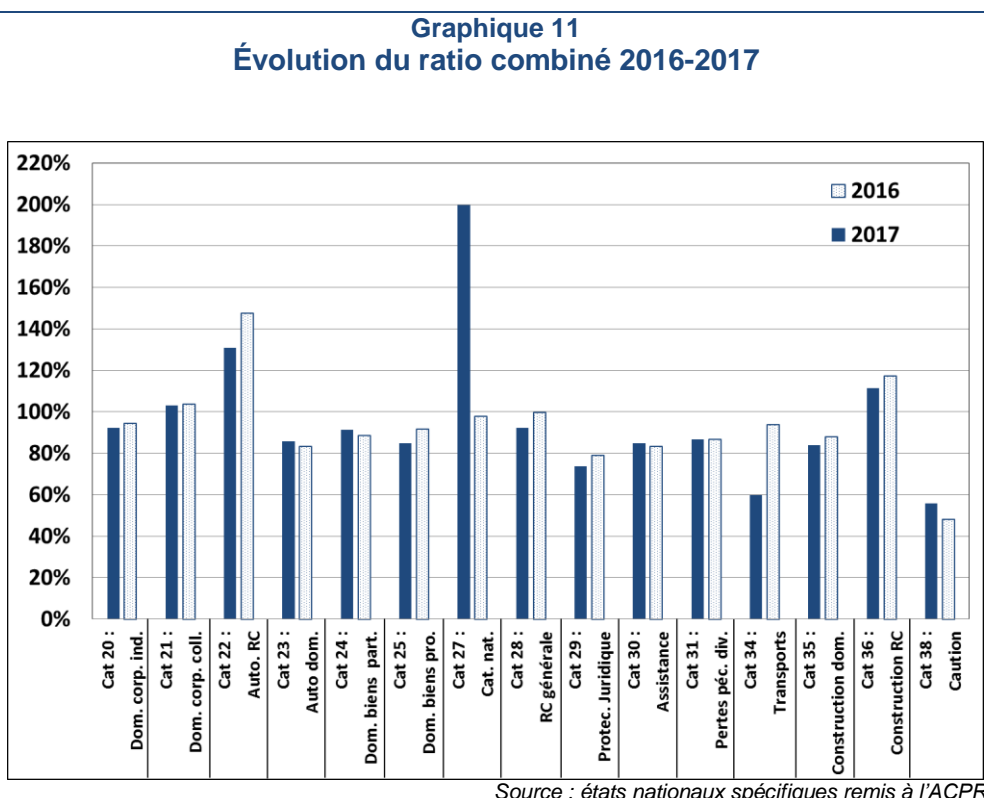
Ce ratio est généralement calculé par exercice de souscription pour ne pas imputer les boni ou mali de liquidation des provisions techniques d'un exercice antérieur aux primes acquises à l'exercice courant, mais les données disponibles ne permettent de le calculer que sur l'exercice courant. Il incorpore donc tous les développements sur sinistres survenus antérieurement à l'exercice. Le ratio combiné sur l'exercice courant 2017 toutes branches d'activité comprises s'élève à 97%.

Le ratio combiné de la catégorie catastrophes naturelles (cat. 27) double entre 2016 et 2017, passant de 98% à 200%. Cela est lié aux évènements climatiques observés en 2017 et notamment aux tempêtes dans les Antilles, après une année 2016 également marquée par des inondations. Toutefois, l'analyse du solde de réassurance indique qu'une part importante de la sinistralité a été absorbée grâce à la réassurance (cf. partie 3).

Parmi les autres catégories ayant un ratio supérieur à 100% se trouvent les catégories de responsabilité civile automobile (cat. 22) et construction (cat. 36). Comme indiqué plus haut dans le document, ces branches « longues » disposent en revanche de produits financiers plus importants du fait du décalage qu'il existe entre l'encaissement de la prime et le règlement du sinistre. Par ailleurs, la rentabilité des garanties de responsabilité civile automobile doit être appréciée sur une vision globale des produits, et être rapprochée du ratio combiné de 86% sur la partie dommage ; au global de ratio combiné en assurance automobile s'élève à 102%.

Enfin, parmi les catégories affichant les meilleurs ratios combinés (inférieurs à 60%) se trouvent la catégorie caution (cat. 38) dont les primes acquises augmentent fortement dans le contexte actuel de taux bas : les nombreux rachats conjoncturels des crédits immobiliers sous-jacents impliquent pour les organismes d'assurance l'acquisition en résultats de la provision pour primes non acquises résiduelle. Ayant eu fortement recours à la PSAP pour payer les sinistres, la catégorie transport (cat. 34) affiche également un ratio combiné égal à 60% en 2017. Enfin, la catégorie protection juridique (cat 29) affiche structurellement un ratio combiné inférieur à 80%.

**Graphique 11**  
**Évolution du ratio combiné 2016-2017**

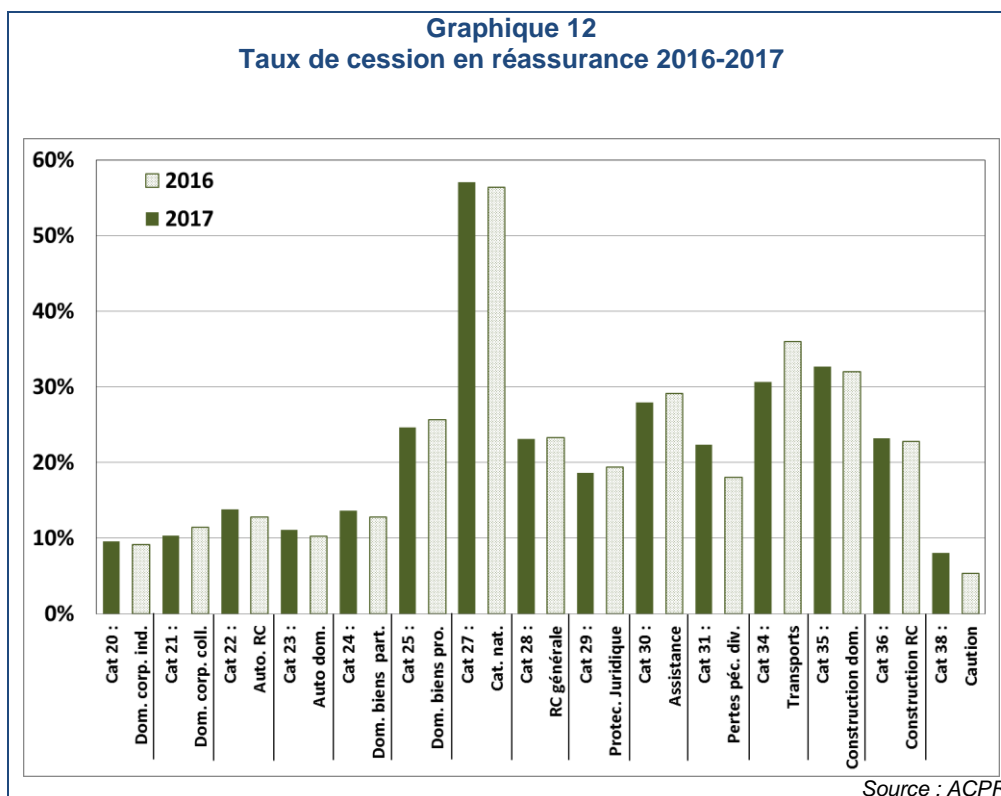


### 3. Le solde de réassurance

#### 3.1. Un taux de cession de l'ordre de 60% pour les risques cycliques

Le recours à la réassurance permet de partager les risques de souscription avec un pool de réassureurs. Le programme de réassurance d'un organisme dépend de son appétence au risque, et permet de céder les risques de pointe par le moyen de traités non proportionnels. L'ampleur du recours à la réassurance est usuellement mesuré par le taux de cession des primes acquises en réassurance. Le taux de cession moyen sur l'ensemble des catégories d'assurance s'élève à 16,0% en 2017.

Le taux de cession est particulièrement significatif en catastrophes naturelles (57%), qui est un risque cyclique sur lequel un taux de cession élevé est nécessaire.



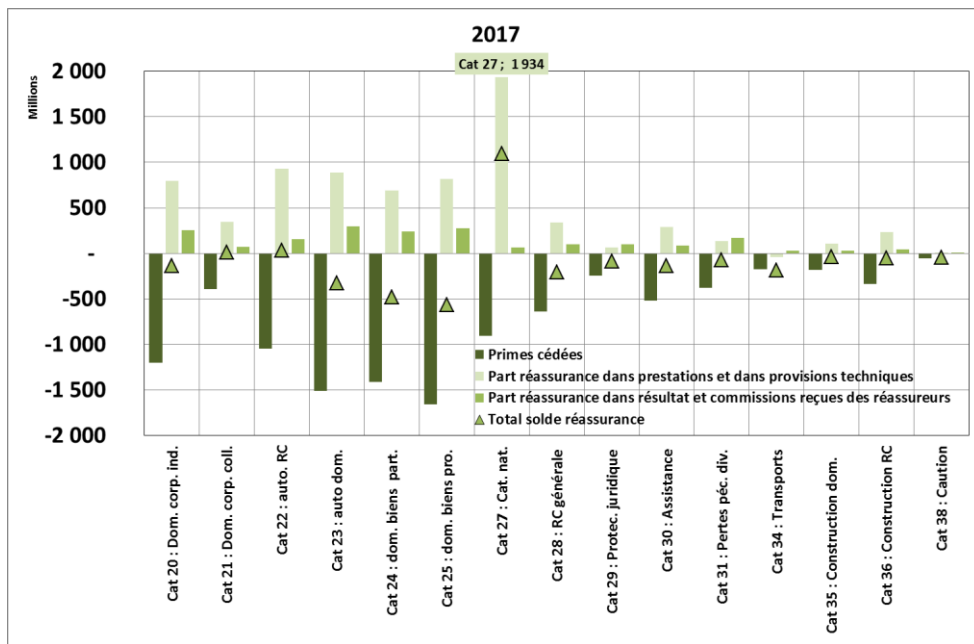
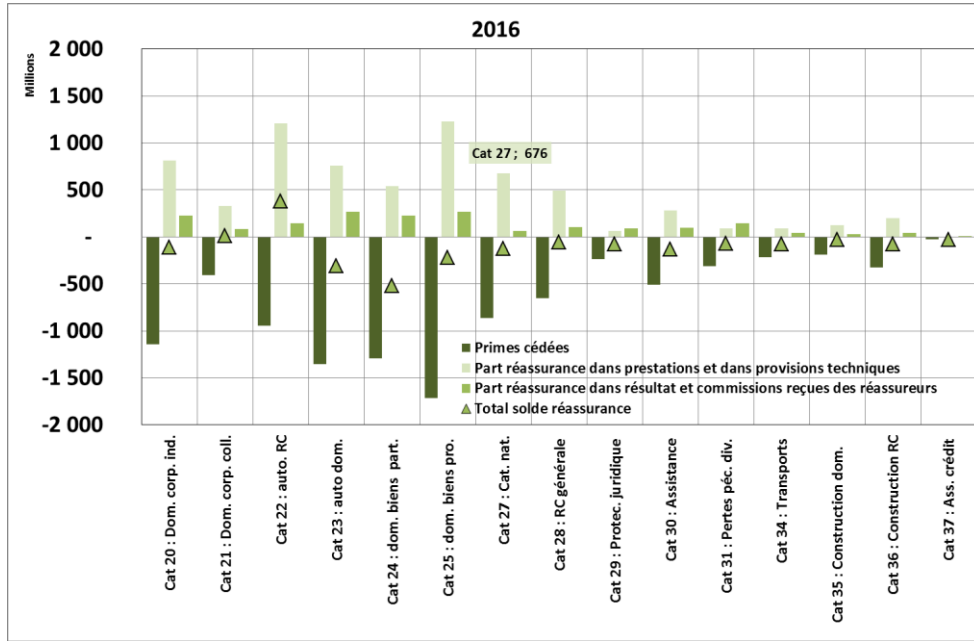
### 3.2. Une charge de cessions en réassurance de 1,2 milliard d'euros

La réassurance consistant en un transfert de risques vers les réassureurs, le solde des opérations de cession en réassurance d'un organisme est structurellement négatif à travers le cycle, sauf événements exceptionnels dans l'exercice. Sur l'exercice 2017, toutes catégories confondues, il s'élève à -1,2 milliard d'euros contre -1,5 milliard d'euros en 2016.

Le solde de réassurance évolue de façon significative, en devenant positif, pour la catégorie catastrophes naturelles (cat. 27). Il est en effet passé de -122 millions d'euros en 2016 à 1,1 milliard d'euros en 2017. Avec les événements climatiques de la fin de l'année 2017, la part de la réassurance dans les prestations a en particulier augmenté de 186% pour les catastrophes naturelles, passant de 676 milliards d'euros à 1 934 milliards d'euros<sup>10</sup>. A l'inverse, le solde de réassurance a fortement diminué en assurance de dommages automobile (cat. 22) en passant de 378 à 36 millions d'euros entre 2016 et 2017.

<sup>10</sup> La réassurance des catastrophes naturelles n'est pas une couverture de marché traditionnelle comme pour les autres catégories d'assurance mais davantage un partenariat public-privé du fait de la garantie de l'Etat apportée à la Caisse centrale de réassurance (CCR) qui réassure ainsi la quasi-totalité du marché. De plus, les programmes de réassurance exposés aux catastrophes naturelles sont essentiellement des traités non proportionnels en excédent de sinistres ce qui limite fortement l'impact de la sinistralité pour les assureurs.

**Graphique 13**  
**Décomposition du solde de réassurance**

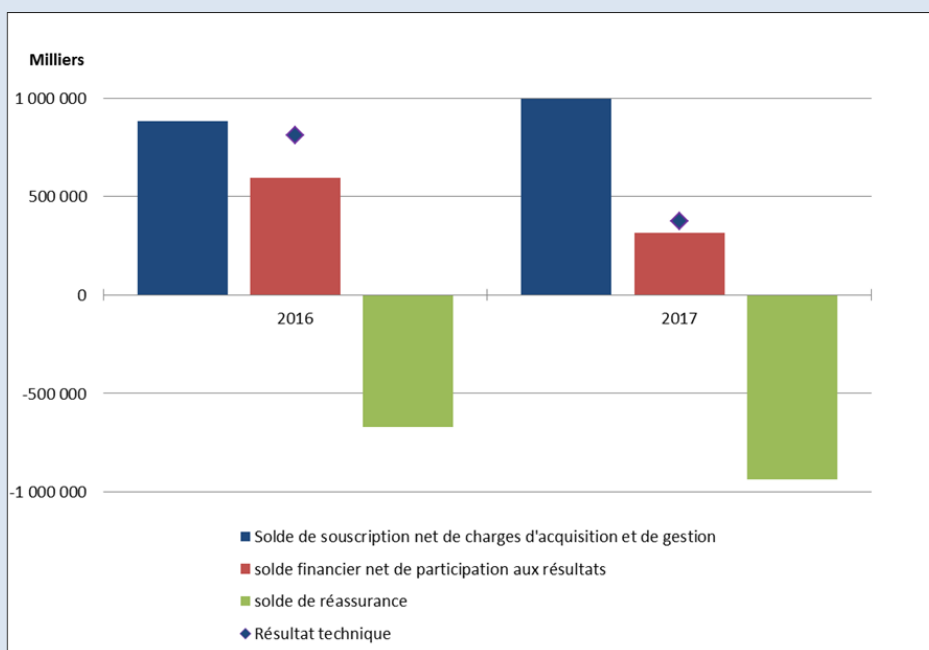


Source : états nationaux spécifiques remis à l'ACPR



### Encadré 3 : Un résultat technique en baisse en 2017 pour les réassureurs

Graphique 14  
Évolution de la décomposition du résultat technique des réassureurs entre 2016 et 2017



Le résultat technique des réassureurs français a diminué de 437 millions d'euros entre 2016 et 2017 et s'établit à 373 millions d'euros en 2017.

Cette diminution est due à la baisse du solde financier (- 282 millions d'euros) et de leur solde de rétrocession (- 266 millions d'euros). Le solde de réassurance s'est détérioré car les réassureurs ont eux-mêmes cédé davantage de primes en 2017.

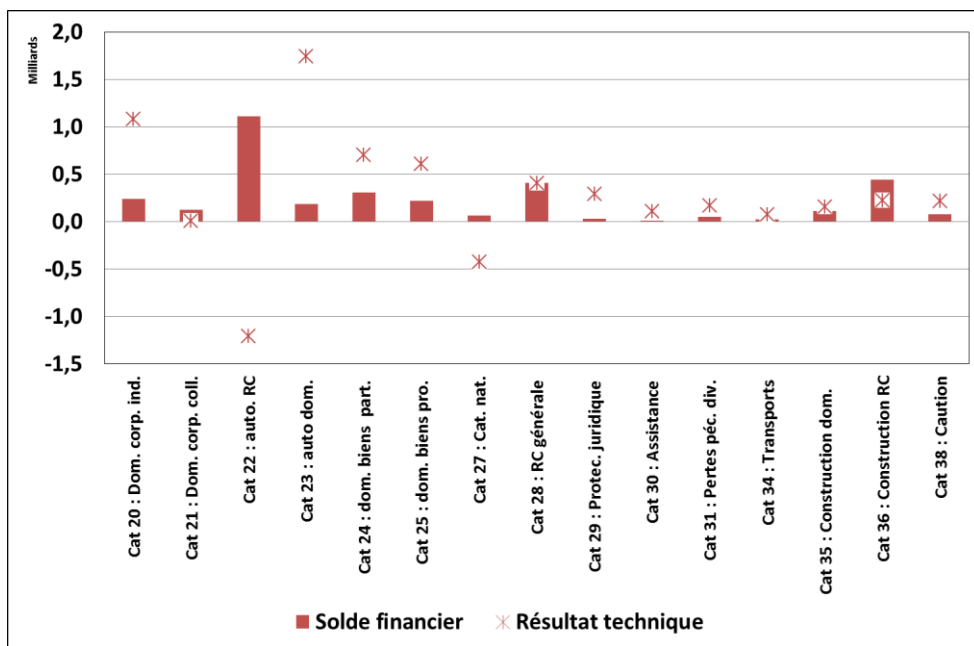
Ces baisses ont néanmoins été légèrement compensées par une faible hausse du solde de souscription net de charges d'acquisition et de gestion (+ 111 millions d'euros), qui s'établit à un niveau excédentaire grâce aux reprises de provisions pour égalisation<sup>11</sup> ayant permis d'absorber l'impact des catastrophes naturelles. La hausse des prestations de + 330 millions d'euros a été plus que compensée par l'augmentation des primes de + 428 millions d'euros entre 2016 et 2017.

#### 4. Le solde financier et la participation aux résultats

La contribution du solde financier au résultat technique est relativement stable d'une année à l'autre et n'impacte significativement que les branches à déroulé long. C'est notamment le cas pour les catégories de responsabilité civile - responsabilité civile automobile (cat. 22), responsabilité civile générale (cat. 28) et responsabilité civile construction (cat. 36) - ainsi que pour l'assurance de dommages construction (cat. 35). Le résultat financier contribue également de façon significative au résultat technique de la catégorie caution (cat. 38) qui fonctionne souvent avec un système de prime unique couvrant une garantie pluriannuelle. Pour certaines de ces catégories, le solde financier permet d'assurer la rentabilité de garanties qui seraient déficitaires ou à peine rentables en l'absence de produits financiers.

<sup>11</sup> Cette provision a diminué d'environ un tiers en passant d'un peu plus de 3 milliards d'euros à 2 milliards d'euros entre fin 2016 et fin 2017.

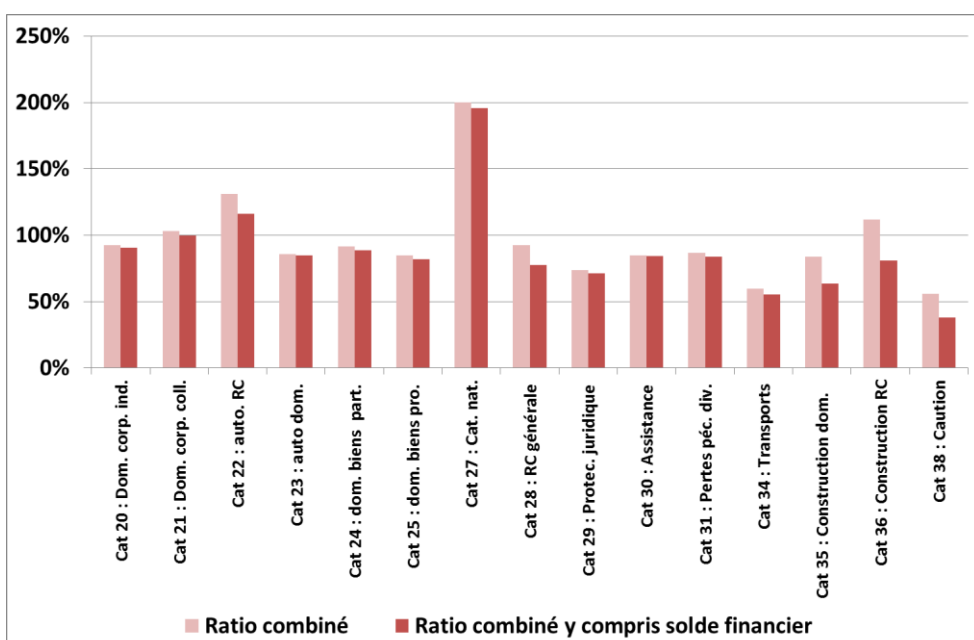
**Graphique 15**  
Solde financier et résultat technique – exercice 2017



Source : ACPR

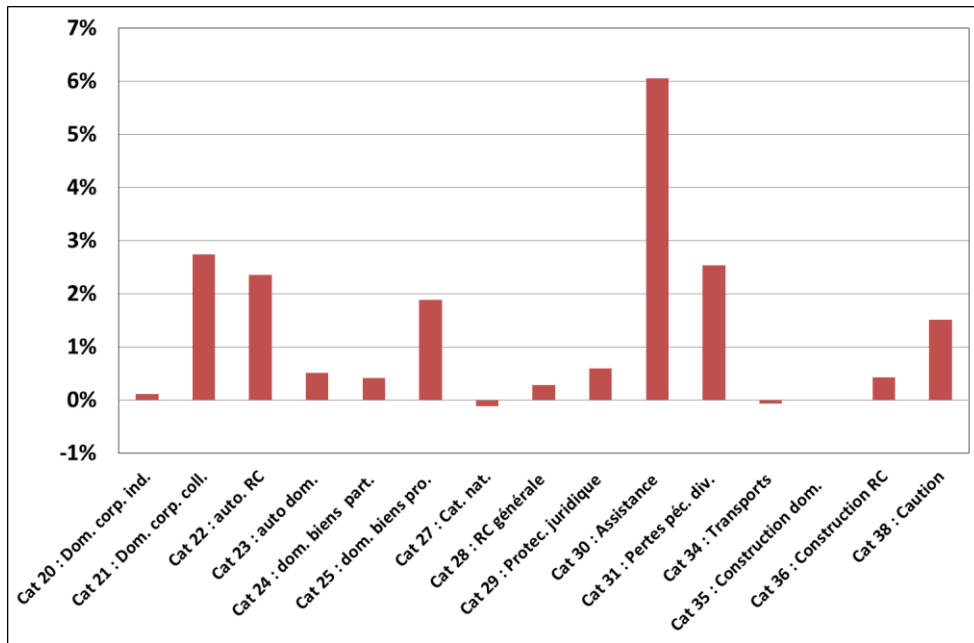
Ainsi, le solde financier permet de rendre une catégorie bénéficiaire : l'assurance de responsabilité civile construction (cat. 36) dont le ratio combiné est amélioré par le solde financier de 112% à 81%. Par ailleurs, le solde financier améliore le ratio combiné de la catégorie responsabilité civile automobile (cat. 22) de 131% à 116%. Enfin, le solde financier permet d'améliorer significativement le ratio combiné de l'assurance de dommages en construction (cat. 35), de la responsabilité civile générale (cat. 28) et de la caution (cat. 38) qui passent respectivement de 84% à 64%, de 92% à 78% et de 56% à 38%.

**Graphique 16**  
Ratios combiné et solde financier – exercice 2017



Source : ACPR

**Graphique 17**  
**Ratio participation aux résultats / soldes de souscription et financier –**  
**exercice 2017**



Source : ACPR

**Tableau 3 : synthétique de décomposition du résultat 2017 en montant (en millions d'euros) et en % des primes acquises par catégorie**

		Solde de souscription net de charges d'acquisition et de gestion			Solde financier (+)	Participation aux résultats (-)	Solde de réassurance (+)	Résultat technique (=)
		Primes de l'exercice (+)	Charge des prestations (-)	Charges d'acquisition et gestion nettes (-)				
Cat 20 : Dommages corporels individuels	Montant	12 641	9 073	2 588	240	4	- 134	1 083
	% des primes acquises	100,0%	71,8%	20,5%	1,9%	0,0%	-1,1%	8,6%
Cat 21 : Dommages corporels collectifs	Montant	3 731	3 185	664	128	18	14	6
	% des primes acquises	100,0%	85,4%	17,8%	3,4%	0,5%	0,4%	0,2%
Cat 22 : Auto RC	Montant	7 582	8 281	1 649	1 113	10	36	- 1 208
	% des primes acquises	100,0%	109,2%	21,8%	14,7%	0,1%	0,5%	-15,9%
Cat 23 : Auto dommages	Montant	13 523	9 063	2 554	185	23	- 325	1 742
	% des primes acquises	100,0%	67,0%	18,9%	1,4%	0,2%	-2,4%	12,9%
Cat 24 : Dommages aux biens des particuliers	Montant	10 316	6 848	2 577	307	16	- 480	702
	% des primes acquises	100,0%	66,4%	25,0%	3,0%	0,2%	-4,7%	6,8%
Cat 25 : Dommages aux biens des professionnels	Montant	6 731	3 814	1 899	218	59	- 567	610
	% des primes acquises	100,0%	56,7%	28,2%	3,2%	0,9%	-8,4%	9,1%
Cat 27 : Catastrophes naturelles	Montant	1 583	2 853	309	64	1	1 092	- 424
	% des primes acquises	100,0%	180,3%	19,5%	4,0%	0,1%	69,0%	-26,8%
Cat 28 : RC générale	Montant	2 751	1 930	610	406	3	- 203	409
	% des primes acquises	100,0%	70,2%	22,2%	14,8%	0,1%	-7,4%	14,9%
Cat 29 : Protection juridique	Montant	1 319	563	407	30	5	- 85	288
	% des primes acquises	100,0%	42,7%	30,9%	2,3%	0,4%	-6,4%	21,9%
Cat 30 : Assistance	Montant	1 847	1 116	450	10	45	- 137	110
	% des primes acquises	100,0%	60,4%	24,3%	0,6%	2,4%	-7,4%	6,0%
Cat 31 : Pertes pécuniaires diverses	Montant	1 670	534	915	52	30	- 74	169
	% des primes acquises	100,0%	32,0%	54,8%	3,1%	1,8%	-4,5%	10,1%
Cat 34 : Transports	Montant	574	180	164	25	- 0	- 184	72
	% des primes acquises	100,0%	31,3%	28,5%	4,4%	-0,1%	-32,0%	12,6%
Cat 35 : Construction - dommages aux biens	Montant	544	336	120	109	-	- 40	158
	% des primes acquises	100,0%	61,7%	22,1%	20,0%	0,0%	-7,3%	29,0%
Cat 36 : Construction - RC	Montant	1 446	1 351	262	445	2	- 53	223
	% des primes acquises	100,0%	93,5%	18,1%	30,8%	0,2%	-3,6%	15,4%
Cat 38 : Caution	Montant	423	131	106	75	6	- 42	214
	% des primes acquises	100,0%	30,9%	25,0%	17,7%	1,3%	-10,0%	50,5%
TOTAL	Montant	66 681	49 258	15 274	3 408	222	- 1 180	4 154
	% des primes acquises	100,0%	73,9%	22,9%	5,1%	0,3%	-1,8%	6,2%

**Tableau 4 : synthétique de décomposition du résultat 2016 en montant (en millions d'euros) et en % des primes acquises par catégorie**

		Solde de souscription net de charges d'acquisition et de gestion			Solde financier (+)	Participation aux résultats (-)	Solde de réassurance (+)	Résultat technique (=)
		Primes de l'exercice (+)	Charge des prestations (-)	Charges d'acquisition et gestion nettes (-)				
Cat 20 : Dommages corporels individuels	Montant	12 574	9 220	2 636	245	4	- 108	852
	% des primes acquises	100,0%	73,3%	21,0%	1,9%	0,0%	-0,9%	6,8%
Cat 21 : Dommages corporels collectifs	Montant	3 543	3 050	617	116	18	9	- 58
	% des primes acquises	100,0%	86,1%	17,4%	3,3%	0,5%	0,3%	-1,6%
Cat 22 : Auto RC	Montant	7 406	9 270	1 648	1 037	- 2	378	- 2 095
	% des primes acquises	100,0%	125,2%	22,2%	14,0%	0,0%	5,1%	-28,3%
Cat 23 : Auto dommages	Montant	13 122	8 442	2 460	180	30	- 309	2 061
	% des primes acquises	100,0%	64,3%	18,7%	1,4%	0,2%	-2,4%	15,7%
Cat 24 : Dommages aux biens des particuliers	Montant	10 085	6 382	2 554	299	17	- 522	910
	% des primes acquises	100,0%	63,3%	25,3%	3,0%	0,2%	-5,2%	9,0%
Cat 25 : Dommages aux biens des professionnels	Montant	6 694	4 265	1 860	212	61	- 220	500
	% des primes acquises	100,0%	63,7%	27,8%	3,2%	0,9%	-3,3%	7,5%
Cat 27 : Catastrophes naturelles	Montant	1 529	1 207	288	43	0	- 122	- 45
	% des primes acquises	100,0%	78,9%	18,8%	2,8%	0,0%	-8,0%	-3,0%
Cat 28 : RC générale	Montant	2 802	2 157	636	430	6	- 53	380
	% des primes acquises	100,0%	77,0%	22,7%	15,4%	0,2%	-1,9%	13,6%
Cat 29 : Protection juridique	Montant	1 206	558	392	28	5	- 79	199
	% des primes acquises	100,0%	46,3%	32,5%	2,3%	0,4%	-6,6%	16,5%
Cat 30 : Assistance	Montant	1 731	1 010	428	9	39	- 130	132
	% des primes acquises	100,0%	58,3%	24,7%	0,5%	2,3%	-7,5%	7,6%
Cat 31 : Pertes pécuniaires diverses	Montant	1 652	562	867	45	37	- 67	165
	% des primes acquises	100,0%	34,0%	52,4%	2,7%	2,2%	-4,1%	10,0%
Cat 34 : Transports	Montant	596	412	147	12	1	- 75	- 27
	% des primes acquises	100,0%	69,1%	24,7%	2,0%	0,2%	-12,5%	-4,5%
Cat 35 : Construction - dommages aux biens	Montant	591	403	116	113	0	- 31	154
	% des primes acquises	100,0%	68,2%	19,7%	19,1%	0,0%	-5,2%	26,0%
Cat 36 : Construction – RC	Montant	1 423	1 418	250	445	8	- 76	117
	% des primes acquises	100,0%	99,7%	17,5%	31,3%	0,5%	-5,3%	8,2%
Cat 38 : Caution	Montant	375	100	81	42	5	- 28	203
	% des primes acquises	100,0%	26,6%	21,5%	11,1%	1,5%	-7,6%	54,0%
TOTAL	Montant	65 327	48 456	14 978	3 255	229	- 1 433	3 448
	% des primes acquises	100,0%	74,2%	22,9%	5,0%	0,4%	-2,2%	5,3%

## Listes des graphiques

GRAPHIQUE 1.....	7
CONTRIBUTION DE CHAQUE CATÉGORIE AU RÉSULTAT TECHNIQUE TOTAL ET AU MONTANT DE PRIMES ACQUISES .....	7
GRAPHIQUE 2.....	8
DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT TECHNIQUE DE CHAQUE CATÉGORIE .....	8
GRAPHIQUE 3.....	8
ÉVOLUTION DU RATIO RÉSULTAT TECHNIQUE / PRIMES ACQUISES 2016-2017 .....	8
GRAPHIQUE 4.....	9
DÉCOMPOSITION DU SOLDE DE SOUSCRIPTION NET DE CHARGES D'ACQUISITION ET DE GESTION.....	9
GRAPHIQUE 5.....	10
DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE DE PRESTATIONS EN 2017.....	10
GRAPHIQUE 6.....	11
DÉCOMPOSITION DE LA CHARGE DE PRESTATIONS 2016 ET 2017 POUR CERTAINES BRANCHES D'ACTIVITÉ.....	11
GRAPHIQUE 7.....	12
ÉVOLUTION DE LA PREC 2016-2017 (EN MILLIONS D'EUROS).....	12
GRAPHIQUE 8.....	12
CATÉGORIE 22.....	12
CATÉGORIE 27.....	12
GRAPHIQUE 9 : DISTRIBUTION DU RATIO PREC/PPNA.....	12
GRAPHIQUE 10.....	13
TAUX DE FRAIS D'ACQUISITION ET D'ADMINISTRATION EN 2016 ET 2017.....	13
GRAPHIQUE 11.....	14
ÉVOLUTION DU RATIO COMBINÉ 2016-2017 .....	14
GRAPHIQUE 12.....	15
TAUX DE CESSION EN RÉASSURANCE 2016-2017 .....	15
GRAPHIQUE 13.....	16
DÉCOMPOSITION DU SOLDE DE RÉASSURANCE .....	16
GRAPHIQUE 14.....	17
ÉVOLUTION DE LA DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT TECHNIQUE DES RÉASSUREURS ENTRE 2016 ET 2017.....	17
GRAPHIQUE 15.....	18
SOLDE FINANCIER ET RÉSULTAT TECHNIQUE – EXERCICE 2017 .....	18
GRAPHIQUE 16.....	18
RATIOS COMBINÉ ET SOLDE FINANCIER – EXERCICE 2017 .....	18
GRAPHIQUE 17.....	19
RATIO PARTICIPATION AUX RÉSULTATS / SOLDES DE SOUSCRIPTION ET FINANCIER – EXERCICE 2017 .....	19

## Listes des tableaux

TABLEAU 1 : ASSURANCE NON VIE CATÉGORIE MINISTÉRIELLES (ARTICLE A344-2 DU CODE DES ASSURANCES)

TABLEAU 2 : COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE SIMPLIFIÉ

TABLEAU 3 : SYNTHÉTIQUE DE DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT 2017 EN MONTANT (EN MILLIONS D'EUROS) ET EN % DES PRIMES ACQUISES PAR CATÉGORIE

TABLEAU 4 : SYNTHÉTIQUE DE DÉCOMPOSITION DU RÉSULTAT 2016 EN MONTANT (EN MILLIONS D'EUROS) ET EN % DES PRIMES ACQUISES PAR CATÉGORIE

## Listes des encadrés

ENCADRE 1 : STRUCTURE DU COMPTE DE RÉSULTAT TECHNIQUE NON-VIE

ENCADRE 2 : PROVISION POUR RISQUE EN COURS (PREC)

ENCADRE 3 : UN RÉSULTAT TECHNIQUE EN BAISSSE EN 2017 POUR LES RÉASSUREURS



4 place de Budapest  
CS 92459  
75436 PARIS CEDEX 09  
Téléphone: 01 49 95 40 00  
Site internet : <https://acpr.banque-france.fr/>